

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1066, CHEMIN DES VILLÉGIATEURS  
(QUARTIER DE ROLLET)**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 9 août 2021** à 20 h au centre communautaire, au 9983 du rang du Berger (quartier de Mont-Brun), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée par **M. Marc Paquin relativement à la propriété située au 1066 du chemin des Villégiateurs** (lots 4 644 503, 4 645 340 et 5 337 950 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la localisation d'un patio ainsi que la construction projetée d'un bâtiment accessoire (garage) et d'un équipement accessoire (porche) en cour arrière dont les éléments de non-conformité par rapport au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- le patio est localisé à 11,7 mètres de la limite naturelle des hautes eaux au lieu du minimum de 15 mètres exigé;
- le bâtiment accessoire (garage) projeté serait situé en cour avant, contrairement à la réglementation qui ne permet les bâtiments accessoires (garages) qu'en cours latérales et arrière seulement.
- l'équipement accessoire (porche) serait localisé à 11,15 mètres de la limite naturelle des hautes eaux au lieu du minimum de 15 mètres exigé;
- l'équipement accessoire (porche) aurait une profondeur de 5,5 mètres au lieu du minimum de 3,7 mètres.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la construction projetée d'un bâtiment accessoire (garage) et d'un équipement accessoire (porche), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière